



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie
en Île-de-France**

L'agriculture urbaine en Île-de-France



Photo : Arnaud BOUÏSSOU (Terra)

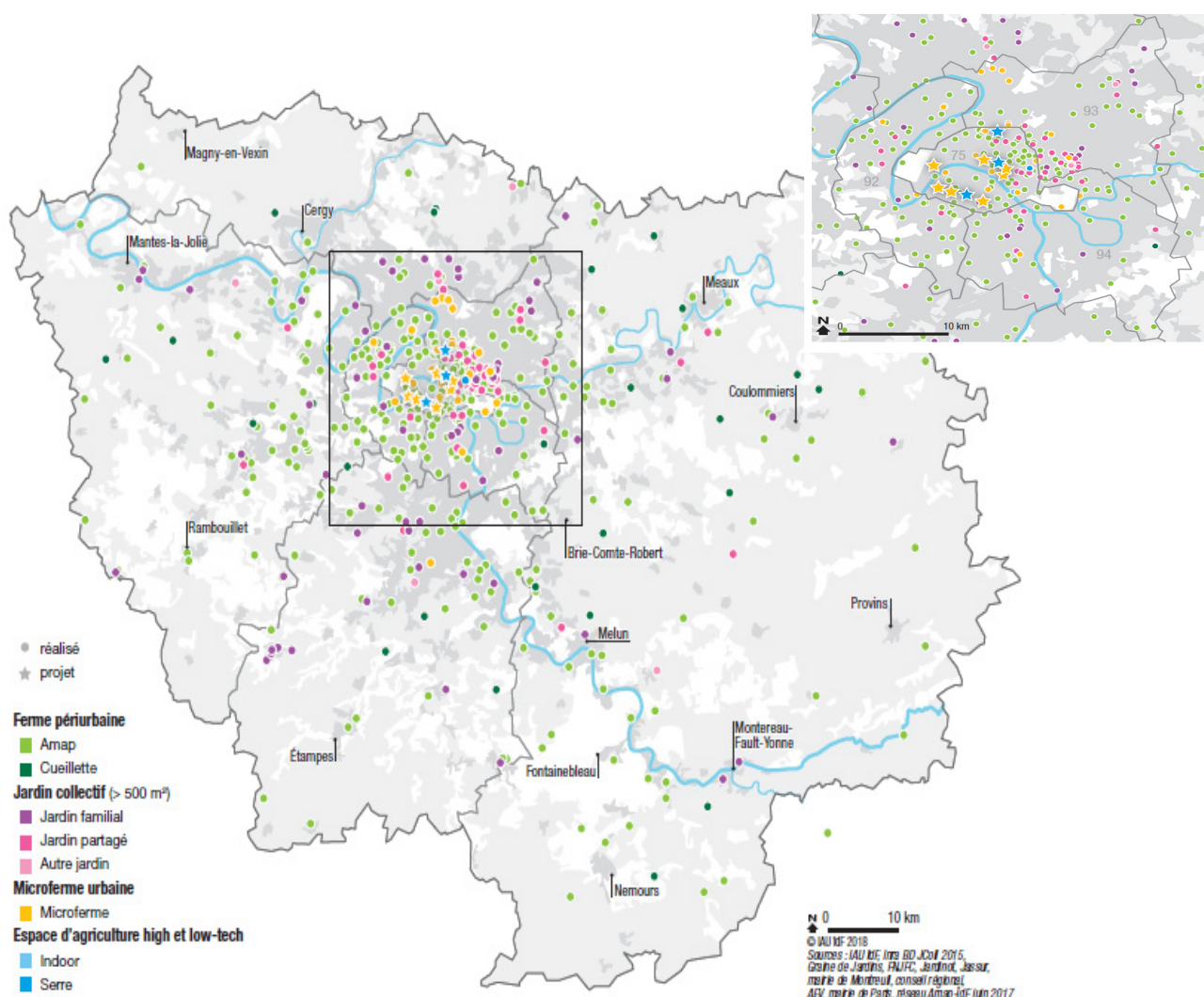
Serre et jardin dans l'ecoquartier des Docks de Saint-Ouen - 05/04/2019

Cette note dresse un état des lieux de l'agriculture urbaine au niveau francilien (acteurs, pratiques ...) et identifie les principaux enjeux pour formuler des recommandations d'actions à destination notamment des services de l'Etat. Ce travail est le fruit d'une réflexion engagée par la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France (DRIEE) dans le cadre du stage de Lotha Martot (février-septembre 2020).

Définition

L'agriculture urbaine peut être définie comme « tout acte maîtrisant un cycle végétal ou animal se déroulant en milieu intra-urbain (sur ou dans des bâtiments, des sous-sols ou en pleine terre dans les espaces interstitiels) et faisant le lien avec l'agriculture périurbaine et rurale qui se développe sur ces mêmes bassins de vie. Elle est représentée par une grande diversité de projets, qui diffèrent par leurs modes de fonctionnement, les lieux, les techniques employées mais également les objectifs dont certains peuvent relever de l'intérêt général. Elle peut en effet combiner production alimentaire, finalité sociale, environnementale et pédagogique. Les produits agricoles et les services qu'elle fournit sont majoritairement destinés aux villes et utilisent des ressources naturelles, humaines ou financières qui peuvent entrer en concurrence avec certains usages urbains. Des formes marchandes coexistent avec des formes non marchandes »¹.

Il n'existe donc pas « une » mais « des » agricultures urbaines. L'agriculture urbaine se caractérise par sa multifonctionnalité : elle répond à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et territoriaux dont la hiérarchie est propre à chaque projet. L'agriculture urbaine peut par ailleurs prendre la forme de différents types d'installation : fermes périurbaines, jardins associatifs, micro-fermes urbaines, serres urbaines, agriculture en intérieur...



Cartographie de projets d'agriculture urbaine

(source : Note rapide "L'agriculture urbaine au cœur des projets de ville" - IAU IDF, ARB IDF et AgroParisTech-INRA, 2018)

1 Conseil, économique, social et environnemental (CESE), 2019 :
https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_15_agriculture_urbaine.pdf

Typologie proposée et exemples associés

Cette typologie propose de classer les projets d'agriculture urbaine selon leur principale fonction et leur vocation marchande ou non. Les catégories ne sont pas exclusives l'une de l'autre, puisqu'un projet pourra remplir plusieurs fonctions.

FONCTION PRINCIPALE	VOCATION	
	Non marchande	Marchande
Sociale	Cohésion et lien social (jardins associatifs : collectifs ou partagés).	Insertion sociale et cohésion territoriale (Ferme urbaine : Halage et Clinamen ¹)
Pédagogique	Pédagogie intergénérationnelle, reconnexion avec la nature et l'agriculture (jardins associatifs collectifs ou partagés, potagers dans les cours d'école).	Éducation à l'environnement et à l'alimentation durable (association Veni Verdi)
Environnementale	Services écosystémiques rendus par les maraîchages des jardins associatifs (vergers associatifs pour la préservation des différentes espèces).	Rémunération de la fonction environnementale (pas d'exemple francilien identifié, la phytoremédiation – méthode de dépollution des sols par les plantes – pourrait rentrer dans cette catégorie).
Productive	Production pour consommation personnelle (jardin ouvrier).	Production en quantité destinée à la vente (Entreprise Cycloponics - site de la Caverne).

Réglementation

Il n'existe pas aujourd'hui de cadre réglementaire spécifique à l'agriculture urbaine : tout produit mis sur le marché (vendu ou donné à titre gratuit) est soumis aux réglementations sanitaires.

Toute la réglementation « agricole »² s'applique y compris en cas de remise gratuite à des tiers. Une autorisation préfectorale d'exploiter doit être sollicitée pour toute mise en valeur agricole d'une surface, y compris sur un toit ou dans un parking.

Lorsque l'activité exercée par la structure est à majorité agricole, elle doit s'enregistrer auprès de la Chambre d'agriculture et l'exploitant doit s'affilier à la MSA (Mutualité sociale agricole).³

1 Focus 1 : Association Clinamen : pâturage de moutons en milieu urbain, page 7

2 Article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime

3 Source : http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2019-09-27_Presentation_Parisculteurs_3_SREA_VM_V2_cle0167b5.pdf

Les acteurs

Un grand nombre d'acteurs investissent le champ de l'agriculture urbaine, suivant leurs champs de compétences. Un panorama (non exhaustif) des acteurs d'Île-de-France a été fait ; en voici les principaux résultats :

L'État

L'État porte ponctuellement la thématique de l'agriculture urbaine, qui est à la croisée de différents champs de compétence et d'intervention (agriculture, éducation à l'environnement, biodiversité...), notamment au travers :

- de dispositifs incitatifs financiers (ex : appel à projet « Quartier Fertile » de l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain), ou non (ex : label EcoQuartier) ;
- des politiques agricoles mises en œuvre par la Direction régionale et interdépartementale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (DRIAAF), dès lors que l'activité relève de la réglementation agricole ;
- de la création et l'animation de groupes de travail (ex : un groupe de travail thématique dans le cadre du label EcoQuartier), la publication de guides (ex : Risques associés aux jardins partagés, ouvrage qui sera publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à paraître).

Les collectivités territoriales

La Ville de Paris et la Région Île-de-France ont lancé leurs propres dispositifs (ParisCulteurs à Paris et en petite couronne, appels à projets « soutien à l'agriculture urbaine et périurbaine »). De nombreuses autres collectivités sont également investies sur le sujet, parmi lesquelles le département de la Seine-Saint-Denis en lien avec Montreuil et des établissements publics : Plaine Commune, Est Ensemble, Cœur d'Essonne Agglomération...

Les collectivités s'intéressent généralement à l'agriculture urbaine, non pas pour sa fonction nourricière, mais pour les opportunités qu'elle représente en termes d'emplois, de biodiversité, d'adaptation au changement climatique, de création de lien social, de pédagogie et de capacité de résilience des territoires.

Les réseaux

Deux réseaux nationaux structurent le développement de l'agriculture urbaine :

- l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle (AFAUP), fondée en 2016, fédère les professionnels du secteur, communique auprès du monde agricole et du grand public et crée du lien entre eux ;
- les Cols Verts, association née en 2015, vise à développer une agriculture urbaine « partout et pour tous » au service de l'agriculture rurale. Cette tête de réseau, centrée sur les acteurs de l'agriculture urbaine en économie sociale et solidaire (ESS) développe des partenariats locaux voire internationaux, expérimente et accompagne des projets.

Aucun réseau régional n'a été identifié.

La recherche

Fondée en 2012, une chaire de recherche « Agricultures urbaines » rattachée à AgroParisTech et l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE) développe deux axes de recherche :

- l'analyse du fonctionnement et de la durabilité des fermes urbaines dans leur diversité ;
- l'insertion des agricultures urbaines dans les territoires tant au niveau géographique, urbanistique qu'en termes de flux de matière (métabolisme urbain).

De plus, le projet SEMOIRS¹, démarré en 2018 et porté par cette chaire a comme objectif d'évaluer les services écosystémiques rendus par les micros-fermes urbaines et leurs sols.

¹ <https://www6.versailles-grignon.inrae.fr/ecosys/Recherche/Projets/SEMOIRS>



Photo : Sophie BOISTEAU (Terra)

Françoise Spulher et Marc Perani près du composteur - 27/07/2012

Les enjeux et actions identifiés pour les services de l'État

1. Comment favoriser les pratiques vertueuses en vue d'optimiser les services écosystémiques rendus ?

Les services écosystémiques tirés de l'agriculture urbaine peuvent être nombreux : gestion de l'eau (rétention et valorisation des eaux pluviales), préservation de la biodiversité (pollinisateurs, biodiversité du sol), gestion des déchets (compost, réemploi de matières organiques...), sensibilisation à une alimentation saine et durable, renforcement des liens entre les urbains, la nature et le monde agricole...

Pour assurer un bilan environnemental positif de l'agriculture urbaine, certaines questions relatives à l'utilisation des ressources, notamment l'eau (contexte de changement climatique) et l'énergie (pour les systèmes high tech) et au recours aux produits phytosanitaires doivent cependant être prises en compte.

2. Comment consolider le rôle pédagogique de l'agriculture urbaine pour renforcer le lien Homme-Nature ?

L'agriculture urbaine n'est pas perçue comme un moyen de nourrir les habitants, mais comme une opportunité pour recréer du lien entre les urbains et la nature, réapprendre les cycles naturels, questionner les modes de consommation et éduquer les personnes à une alimentation saine et durable.

Les projets d'agriculture urbaine développent souvent un volet pédagogique (éducation à l'environnement et au développement durable) qu'il faudrait accompagner.

3. Quelles articulations entre agricultures urbaine, périurbaine et rurale ?

L'agriculture urbaine a une vocation nourricière limitée mais pourrait accélérer la bascule du modèle agricole français vers une agriculture plus respectueuse de la terre, de la santé des populations et de la biodiversité. L'engouement observé pour l'agriculture urbaine peut être une opportunité pour faire dialoguer les agriculteurs urbains, périurbains et ruraux afin de partager et faire évoluer les pratiques, pour inventer ensemble un nouveau modèle agricole de plus en plus contraint par le changement climatique et plus respectueux de l'environnement.

4. Comment soutenir le développement de nouveaux projets et pérenniser les modèles économiques émergents ?

L'agriculture urbaine est entrée dans une phase de transition, d'expansion et de diversification de l'activité, où de nouveaux modèles économiques émergent et avec souvent des enjeux d'insertion professionnelle qui nécessitent de repenser et d'imaginer de nouveaux métiers. Les divers modèles économiques en développement combinent différentes sources de revenus : vente de produits, prestations de service, subventions... Leur viabilité à long terme devrait être évaluée. Cet enjeu de pérennité des modèles économiques peut nécessiter un accompagnement des pouvoirs publics et des centres de recherche.

5. Comment mobiliser l'agriculture urbaine pour favoriser une alimentation saine et durable de l'ensemble de la population francilienne ?

Le thème de la santé environnementale dans les projets d'aménagement devient de plus en plus prégnant en Île-de-France (ce thème est actuellement soutenu par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'ARS Île-de-France et la DRIEE). Les pollutions tant de l'air que des sols sont fréquentes en Île-de-France. Il convient donc d'être vigilant et d'accompagner le développement de l'agriculture urbaine pour éviter les problèmes sanitaires sous-jacents.

Par ailleurs, les projets d'agricultures urbaines, tout en contribuant à inventer un nouvel urbanisme dans les quartiers en renouvellement urbain, peuvent améliorer la qualité de l'alimentation de certaines populations.

Perspectives

Les pistes d'actions identifiées pour les acteurs de l'État, en lien avec l'écosystème d'acteurs du territoire, portent sur la coordination des acteurs pour développer une approche plus intégrée et stratégique de l'agriculture urbaine, la mobilisation de financements et l'approfondissement de la problématique de l'implantation de l'agriculture urbaine sur des terres polluées.

PISTE D'ACTION	OBJECTIFS
Créer un groupe de travail national interministériel, associant les ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture, les directions régionales (DREAL et/ou DRAAF) et d'autres partenaires institutionnels (éducation, santé...)	Observer la dynamique de l'agriculture urbaine sur le territoire national, faire évoluer au besoin la réglementation, partager des bonnes pratiques
Créer un groupe de travail à l'échelle régionale qui associerait les acteurs impliqués dans l'écosystème territorial (directions régionales, collectivités territoriales, associations tête-de-réseau, organismes de recherche...)	Constituer une instance de concertation regroupant les différents acteurs publics, privés, associatifs pour élaborer un plan d'action régional
Ouvrir les appels à projets de la DRIEE dans le champ du développement durable aux acteurs structurants sur le sujet de l'agriculture urbaine	Soutenir financièrement les acteurs franciliens structurants
Monter un appel à projets conjoint entre financeurs publics et privés	Soutenir financièrement les projets exemplaires et structurants, accompagner le développement de l'activité
Initier un groupe de travail sur la thématique des « terres polluées et de l'agriculture urbaine », associant les services de l'État, opérateurs, collectivités et organismes de recherche intéressés	Opérer une veille et lancer des programmes expérimentaux (sur la phytoremédiation par exemple), définir une doctrine sur l'implantation de projets d'agriculture urbaine en fonction de la pollution des sols



Photo : Isabelle Blanpain (DRIE)

Pâturage de moutons en milieu urbain - 24/08/2020

Focus 1 : Association Clinamen : pâturage de moutons en milieu urbain

Créée il y a 10 ans environ et installée depuis 3 ans dans le parc de la Courneuve, cette ferme urbaine compte une cinquantaine de bénévoles et élève un cheptel d'environ 100 moutons qui se nourrissent exclusivement d'herbe de plein air et de foin, sans aucun traitement antibiotique.

Le troupeau pâture toute l'année dans le parc et au pied des immeubles situés à proximité (dans un rayon de 5 km). L'association vend la laine issue des tontes en pelote ou en feutrine et propose également la vente de viande à ses adhérents. Elle bénéficie également de subventions des collectivités ou bailleurs pour emmener pâture ses moutons dans d'autres villes (Villiers-le-Bel, par exemple) et organiser des ateliers avec des enfants ou dans des maisons de retraite. Ce projet illustre plusieurs services écosystémiques positifs de l'agriculture urbaine : lien social, fonctions pédagogiques et environnementales notamment.

Pour en savoir plus : <https://www.association-clinamen.fr/>



Photo : Gérard Crossa (Terra)

Site classé des murs à pêche - 30/06/2012

Focus 2 : Les Murs à Pêches : un patrimoine agricole préservé à Montreuil

Les Murs à Pêches sont un espace naturel de 34 ha en plein cœur de Montreuil, témoin du passé agricole de la commune, sur lequel plusieurs associations ou professionnels de l'agriculture urbaine sont installés.

La révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Montreuil en 2018 a permis d'introduire la préservation de ce patrimoine dans un document public officiel en classant 28 ha en zone agricole. Ceci assure sa protection et sa préservation et permet la création de STECAL (secteur de taille et de capacité limitées) pour la construction de petits bâtiments liés à l'activité agricole du site (micro-fermes). En 2020, ces principes ont été conservés dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Établissement public territorial Est Ensemble.

Plus précisément, ce document insiste notamment sur le maintien d'un corridor écologique existant, sur la préservation et le renforcement de la qualité paysagère du site et sur la protection des murs.

Pour en savoir plus : <https://www.montreuil.fr/environnement/les-murs-a-peches/>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie en
Île-de-France

12, Cours Louis Lumière
CS 70027
94307 Vincennes Cedex
Tél. 01 87 36 45 40

Rédacteur:

L. MARTOT

Dépôt légal : Décembre 2020

ISBN : 978-2-11-152113-1